

N°135 : MAI 2010

LE FAX



LA GOUVERNANCE DES AIRES MÉTROPOLITAINES : UNE QUESTION EUROPÉENNE

Le groupe de travail URBACT Joining Forces, animé par l'Agence, a tenu sa conférence finale les 17 et 18 mai à Lille Métropole Communauté urbaine.

Depuis 2008, les huit partenaires - Bourgas (BG), Brno (CZ) Bruxelles Région Capitale (B), Eindhoven (NL), Florence (I), Cracovie (PL), Séville (E) et Lille Métropole (chef de file) - ont analysé ensemble les coopérations qu'ils développent à l'échelle métropolitaine dans des domaines comme la planification stratégique, la mobilité, l'environnement, l'économie de la connaissance, la promotion du territoire.

En dépit de la différence des contextes locaux et nationaux, ils en ont tiré un ensemble de conclusions communes articulé en deux axes : pertinence de l'échelle métropolitaine et nécessité de formes de gouvernance innovantes à cette échelle.

La nécessité d'appréhender la réalité urbaine au niveau le plus adéquat pour régler nombre de problèmes, mais aussi pour tirer le meilleur parti des atouts communs, justifie à elle seule les coopérations métropolitaines, même s'il n'existe pas de définition unique des aires métropolitaines. Le besoin de mutualiser les ressources des collectivités constitue un autre facteur incitatif : il s'agit d'éviter les concurrences inutiles, d'atteindre une réelle masse critique, de pouvoir offrir les meilleurs services publics et de faire face au décalage entre l'échelle de perception des taxes

locales et celle des services à rendre à la population.

S'il n'y a pas de définition commune de la gouvernance métropolitaine, quelques principes sont partagés : importance d'instaurer un climat de confiance, nécessité du temps et de la continuité, souci d'impliquer les citoyens et d'obtenir le soutien du monde économique. Mettre en place des systèmes innovants qui puissent regrouper tous les acteurs concernés - collectivités publiques de tous niveaux, secteur privé et monde associatif - impose de trouver le bon équilibre entre systèmes structurés, appuyés sur les limites politiques et administratives, et systèmes plus souples, entre légitimité et efficacité.

Les partenaires ont insisté sur le soutien nécessaire des Régions, des États et de l'Union européenne : il faut plus de reconnaissance et d'implication des coopérations métropolitaines dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, plus de moyens et de possibilités d'innover dans les pratiques publiques. Il faut aussi développer la sensibilisation à ces coopérations au niveau européen.

Thierry Baert

DÉBAT UNIVERSITÉ - RECHERCHE

→ La rencontre publique « Université et territoire : favoriser les synergies » organisée le 18 mai par le Conseil de développement a rassemblé 170 élus, techniciens, universitaires, entrepreneurs et autres représentants de la société civile.

« Fusion » des universités, coordination des acteurs et des politiques publiques, transparence et communication accrues des universités, développement des réseaux nationaux et internationaux de recherche : autant d'objectifs urgents à atteindre pour valoriser l'excellence et faire prendre un tournant historique au système d'enseignement supérieur métropolitain voire régional, véritable acteur de développement du territoire. Les débats ont fait émerger des pistes concrètes pour la prise de compétence recherche décidée par LMCU, et ont contribué à la préparation de la candidature au Grand emprunt proposé par le gouvernement.

DÉMARCHE HQE

→ Le 25 juin, l'Agence organise une réunion d'information et de sensibilisation sur le thème de l'aménagement durable et de la démarche HQE appliquée à la construction et réhabilitation. Les dispositifs d'aide (Région, ADEME, Département...) y seront présentés, ainsi qu'un premier retour d'expériences et le témoignage de plusieurs opérateurs. Cette manifestation est destinée aux techniciens et élus de l'arrondissement.

JOURNÉE DES ÉTUDES HABITAT

→ La Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, en partenariat avec la Fédération nationale des agences d'urbanisme, organise le 16 juin au CETE Nord - Picardie une « Journée des études habitat ». Cette journée sera en grande partie consacrée aux travaux des agences d'urbanisme dans le domaine du logement. L'Agence de Lille présentera le Club des acteurs du logement. Les agences de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Ile-de-France, Lyon, Nîmes et Toulouse traiteront des seniors, des SDF, du logement sécurisé, du foncier, des copropriétés et du partage de la connaissance entre acteurs locaux.

LYON 2010, 20 ANS APRÈS

→ La démarche prospective « Lyon 2010 », menée de 1984 à 1988, a fait référence et a été souvent présentée comme la naissance de la planification stratégique en France. Elle a été le point de départ d'un colloque « rétro-prospectif » organisé, le 18 mai, par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise avec l'appui de Jean Frébault, président du conseil de développement du Grand Lyon et directeur de l'agence d'urbanisme dans les années 80. La matinée, animée par Nathan Starkman, directeur de l'Agence de Lille, a été consacrée au récit de Lyon 2010 et à ses enseignements. L'après-midi, animée par Jean-Yves Chapuis, consultant, a traité de la planification stratégique aujourd'hui en France et ailleurs. Les tables rondes qui bénéficiaient d'un casting de grande qualité ont mis l'accent sur la difficulté et l'importance de penser la planification dans un monde d'incertitude.

JEAN-LOUP DRUBIGNY

Directeur du Secrétariat
du programme européen URBACT

Le développement urbain n'est pas, stricto sensu, une compétence de l'Union européenne. Pourtant, depuis 15 ans avec URBAN, URBACT et le volet urbain des programmes opérationnels, l'Union s'est progressivement intéressée aux questions urbaines.

La Commission et les États membres ont assigné à URBACT II (2007-2013) une mission ambitieuse : promouvoir le développement urbain intégré durable auprès de toutes les villes européennes, qu'elles soient globales, moyennes ou même petites.

URBACT II a mis en place des outils méthodologiques pour accroître l'impact local des échanges transnationaux et diffuser auprès de la Commission, des États et des Régions les enseignements tirés de ces échanges et les recommandations qui en découlent.

Mais on n'a pas donné à URBACT la capacité de financer les plans d'action locaux élaborés à sa demande, par chacune des villes partenaires des projets. La distorsion entre les ambitions affichées et les moyens alloués aurait dû entraîner la désaffection des villes pour un programme exigeant, mais ne débouchant directement sur aucun financement. Ce n'est pas le cas. Deux cent cinquante villes, et une cinquantaine d'universités et d'établissements publics sont partenaires d'URBACT II. Sans doute parce qu'il est un lieu unique de rencontres entre villes, financé par l'Union et les États.

Il est trop tôt pour savoir quelle place sera faite aux villes dans la future politique de Cohésion (2014-2020) et donc le rôle que pourrait jouer un éventuel URBACT III.

Ces dispositifs à venir ne répondront qu'impartialement à la question : comment influencer sur les pratiques politiques et managériales des villes européennes ? Au nom de quoi ? Dans quel sens, avec quelles priorités ?

Pour le moment les États membres et la Commission entretiennent un processus de réflexion assez proche des *conférences de consensus* médicales. Ce type de démarche fondée sur les pratiques observées a permis ces dernières années de convaincre les gouvernements que le traitement des quartiers dégradés doit s'effectuer au niveau de la ville, et que la plupart des grands problèmes urbains ressortent d'un pouvoir d'agglomération qui transcende les frontières politiques et administratives. C'est bien l'enjeu de projets comme *Joining Forces* et EGTC dans lesquels Lille Métropole et l'Agence d'urbanisme de Lille ont été directement impliquées.

La participation active de grandes villes françaises comme Lille Métropole à des programmes tels qu'URBACT, au-delà des bénéfices immédiats qu'elles en retirent, contribue à l'évolution de la pensée des États et de la Commission. C'est une longue marche où le *bottom* ne doit jamais perdre de vue le *top*.



LES CADRES DES FONCTIONS MÉTROPOLITAINES

Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM) rassemblent les cadres et les dirigeants des entreprises de plus de dix salariés dans cinq grandes catégories professionnelles parmi les quinze définies par l'Insee : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs. Ces emplois stratégiques se concentrent le plus souvent dans les grandes métropoles régionales et contribuent à leur attractivité et à leur rayonnement.

L'Insee, en partenariat avec l'Agence, la Préfecture de région et le Conseil régional Nord - Pas de Calais, a analysé les profils des CFM des aires urbaines de la région, en particulier celle de Lille, et de huit autres aires urbaines françaises¹, afin de dégager les spécificités et les atouts du territoire².

En 2006, l'aire urbaine de Lille emploie 50 000 cadres des fonctions métropolitaines, soit 56% des emplois stratégiques de la région et confirme ainsi son rôle de capitale régionale. Ce rôle s'affirme entre 1999 et 2006 : le nombre de ces cadres a progressé de 38% dans l'aire urbaine de Lille, contre 34% dans la région, alors que la part des CFM dans l'emploi total passait de 8% à 10%. L'aire urbaine de Lille se situe ainsi au 9^e rang des aires urbaines nationales, juste devant Bordeaux et Marseille.

L'aire urbaine de Lille se place en quatrième position des aires urbaines de province, derrière Lyon (98 000 CFM) Toulouse (69 000), Marseille (59 000). Le nombre de CFM progresse cependant plus vite à Nantes, Rennes et Toulouse (+60%) qu'à Lyon, Lille et Marseille (+38%).

Lille se place en tête des huit grandes métropoles dans les fonctions de gestion (avec 42% des CFM) et de commerce interentreprises (en tête avec Lyon, 16%). En revanche, elle reste en dernière place des mêmes grandes métropoles dans les fonctions de conception-recherche (21%), de prestations intellectuelles (13%) ou de culture-loisirs (8%).

Comparée à l'ensemble des aires urbaines de province, l'aire urbaine de Lille regroupe plus d'emplois stratégiques dans les secteurs d'activités de l'immobilier, de la location et des services aux entreprises (39%, +6 points), du commerce (14%, +4 points) et des activités financières (12%, +3 points). Ce qui n'est pas le cas des secteurs de l'industrie manufacturière (11%, -8 points) et des services collectifs, sociaux et personnels (7%, -2 points).

Cette étude a également permis de mesurer les migrations des CFM en 2006 : 41 000 emplois de CFM de Lille sont occupés par des personnes qui y résident et 9 000 emplois viennent d'autres aires urbaines : Douai-Lens (2 000), Valenciennes (1 250) et Paris (550). À l'inverse, 7 000 CFM résidents lillois travaillent dans d'autres aires urbaines, dont 4 500 dans le Nord - Pas de Calais et 1 550 à Paris.

Quatre cinquièmes des CFM résidant en 2006 dans l'aire urbaine de Lille y habitaient cinq ans auparavant. Près de 8 000 (dont 2 000 venant de l'agglomération parisienne) se sont implantés à Lille et 11 000 l'ont quittée (dont 4 000 pour Paris).

Corinne Valiton-L'Hours

1-Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

2-Le Pages de Profils INSEE numéro 69, mars 2010, « Les cadres des fonctions métropolitaines : le dynamisme lillois à l'aune des évolutions nationales »

LE FAX

Directeur de publication : **Nathan Starkman**
Coordination, contact et documentation :
Armelle Delevallée - 03 20 63 33 59
Rédaction : **Agence**
Maquette : **Jean-François Breitenbach**
Impression : **AD Concept**